



Litiges achats chat race LOOf

Par **Bauffret**, le **04/01/2016 à 11:18**

Bonjour,
Je me permets de vous contactez via ce forum .
Voilà je possède un chat de race depuis plus d'un an.
Celui-ci a été acheté en temps que chat de "compagnie" environ 800e avec caution de 200e pour la castration (possibilité donc de ne pas le castrer). Nous avons décider de ne pas le castrer, les éleveurs ont donc encaissés le chèques .
Aujourd'hui ce chat étant assez "adulte" pour se reproduire , nous avons constaté que était mono-testicules, donc non reproductible et donc non LOOf.
Après avoir contacté les éleveurs, un rdv était convenu.... au dernier moment annulation du rdv et depuis plus de nouvelle .
Je souhaiterais savoir s'il y a un recours contre cet élevage?
Lors de l'achat du chat, un certificat de bonne santé a été remis (chat monotesticule = possible tumeur).
[s][fluo]Merci d'avance.[/fluo][s]